



# Ville de Grande-Rivière

## **Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la Ville de Grande-Rivière**

## **AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

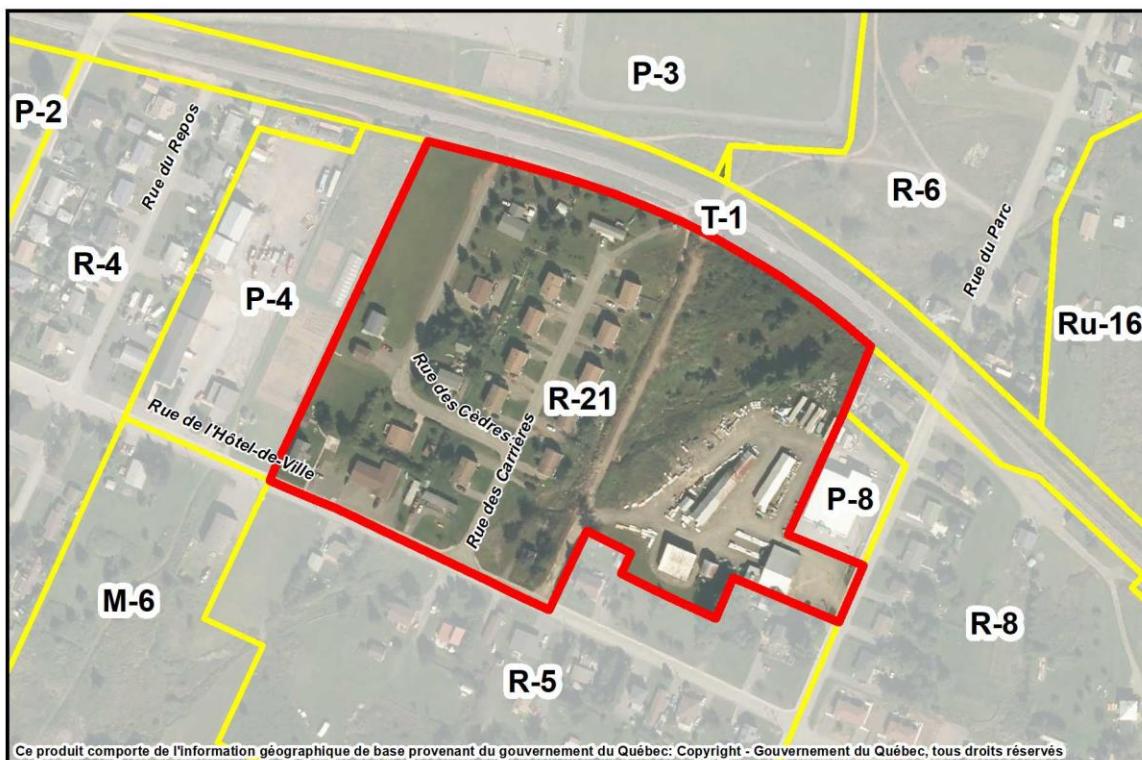
- Lors d'une séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026, le conseil de la Ville de Grande-Rivière a adopté un projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement numéro UGR-028 modifiant le règlement de zonage numéro U-006/03-19 de la Ville de Grande-Rivière ».
  - Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 février 2026, à 19h00, à la salle du conseil municipal « Gage Clapperton ». L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement, les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer lors de cette assemblée publique.
  - Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
  - Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 108, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Grande-Rivière, aux heures normales d'ouverture.

## RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement a pour objet :

Le présent règlement a pour but d'augmenter le nombre maximal de logements autorisés par bâtiment principal à 24, et ce, dans la zone R-21 du plan de zonage.

Zone R-21



Donné à Grande-Rivière, ce 28 janvier 2026,

---

Sandrine Bisson-Hautcoeur  
Greffière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

### **AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION UGR-028**

À la suite de l'avis d'assemblée publique de consultation UGR-028, je certifie que j'ai publié l'avis public pour l'ensemble des citoyens de la Ville de Grande-Rivières.

Je soussignée, Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière de la Ville de Grande-Rivières, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public pour **AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION UGR-028** en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Grande-Rivières le 28<sup>e</sup> jour janvier 2026, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 28<sup>e</sup> jour janvier 2026.

Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière

Ville de Grande-Rivières